



**DELIBERATION N° 2025028
ANNULATION BUDGET PRIMITIF
LOTISSEMENT 2**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Présents :

Mmes BARRE-LOPES - BOUCHET - PERRAUD - DAMIDAUX
MM. MOISSON - MEURENAND - TARPIN - DURAND - NAULET - MAITRE - PACCOD;

Absents :

Mme PASQUET (donne pouvoir M TARPIN) - Mme LEBLANC-PAGE (donne pouvoir M MOISSON) Mme GIORIA (donne pouvoir Mme BARRE-LOPES)

Date de la convocation

28 août 2025

Secrétaire de séance : Julien MAITRE

**DELIBERATION N° 2025028
ANNULATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT 2 ET DE
SON AFFECTATION DU RESULTAT**

VU la délibération n°2024034 décidant la clôture du budget annexe relatif au lotissement 2 ;

VU la délibération n°2025015 décidant le vote du budget primitif 2025 relative au lotissement 2 ;

VU la délibération n°2025014 décidant de l'affectation du résultat relative au lotissement 2 ;

CONSIDERANT la situation comptable de ce budget annexe et la décision de voter un budget primitif pour l'année 2025

CONSIDERANT qu'il n'est pas utile de garder ce budget primitif 2025

Il convient donc d'acter l'annulation du budget primitif 2025 du lotissement 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler le budget primitif 2025 du lotissement 2
- **DECIDE** d'annuler l'affectation du résultat de ce dit budget pour le reporter au budget principal

Les deux délibérations seront communiquées au SGC de Bourg-en-Bresse pour dissolution effective du budget lotissement et reprise du résultat au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Franck TARPIN

